

Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
de Basse Normandie

Caen, le 14 mai 2014

Service Aménagement des Territoires,
Infrastructure et Habitat
Division Maîtrise d'Ouvrage Routière

Affaire suivie par Eric Bogaert, responsable d'opérations

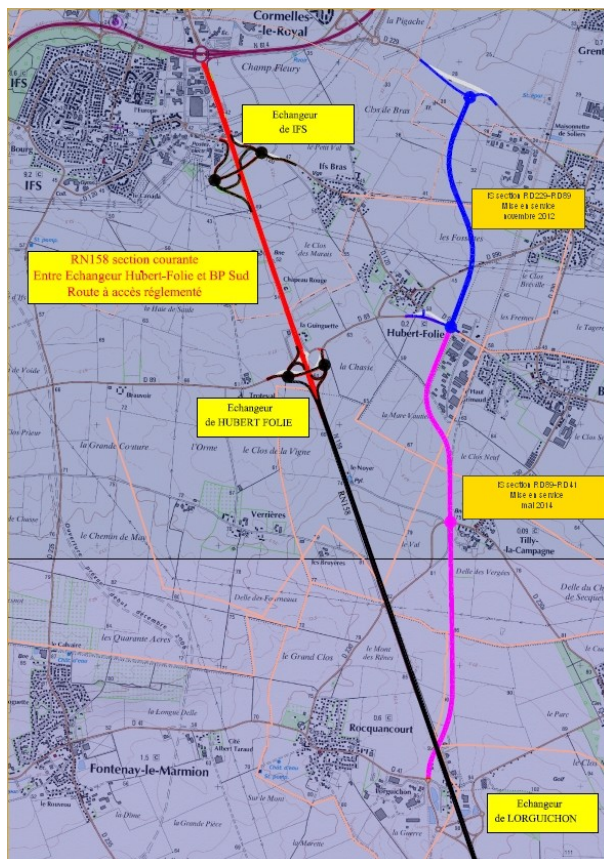
eric.bogaert@developpement-durable.gouv.fr

Communiqué de Presse

Itinéraire de substitution de l'A88 entre Caen et Falaise section centre entre Hubert-Folie (RD89) et Rocquancourt (RD41) Mise en service de l'infrastructure le 19 mai 2014

Dans le cadre de la mise aux normes autoroutières de la RN158 entre Caen et Falaise, l'État réalise un itinéraire de substitution entre le boulevard périphérique, au nord de Soliers, et Grainville-Langannerie. Cette nouvelle infrastructure sera rétrocédée au Conseil Général du Calvados et portera le nom de Route Départementale 658.

Une première section, entre le boulevard périphérique de Caen et Bourguébus, a été mise en service le 6 novembre 2012 et classée route départementale n°658. Une deuxième section sera mise en service le 19 mai 2014. Les bretelles d'entrée et de sortie de la RN158 à hauteur de Tilly la Campagne par la RD230, seront alors fermées et l'utilisation de la RN158 entre l'échangeur de Lorguichon et le boulevard périphérique de Caen sera limitée aux poids-lourds, automobiles et motocyclistes. Les véhicules agricoles, cyclomoteurs et voitures sans permis devront emprunter cet itinéraire de substitution. Des panneaux spécifiques informeront les automobilistes de ces nouveaux usages



La déclaration d'utilité publique permettant l'aménagement de l'itinéraire de substitution étant désormais caduque, de nouvelles études, préalables à une nouvelle enquête publique, devront être réalisées afin de permettre la poursuite de l'aménagement jusqu'à Grainville-Langannerie.